



COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS

République démocratique du Congo (RDC): La Coalition appelle à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats par les Maï Maï

(Kinshasa, 26 février 2010) Les milices Maï Maï figurent parmi ceux qui, au cours de ces dernières années, recrutent le plus grand nombre d'enfants dans l'Est du Congo. Pourtant, pratiquement rien n'a été fait afin de réduire la vulnérabilité des garçons et des jeunes filles qui sont exposés au risque d'être exploités par ces groupes, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats. Lors du lancement à Kinshasa d'un nouveau briefing consacré au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats (enfants âgés de moins de 18 ans) par les Maï Maï, la Directrice de la Coalition, Mme Victoria Forbes Adam, a appelé le gouvernement de la RDC à faire de la protection des enfants vivant dans des zones affectées par le conflit une priorité.

« Depuis trop longtemps, les dynamiques du conflit l'emportent sur la protection des enfants dans les provinces situées à l'Est du pays, et cela met en péril l'avenir de la nouvelle génération d'enfants congolais », a déclaré Victoria Forbes Adam.

Le nouveau briefing de la Coalition examine les vagues de recrutements d'enfants de moins de 18 ans par les Maï Maï en montrant qu'elles sont liées à l'escalade des hostilités, à l'échec des accords de paix, aux irrégularités qui ont marqué les processus d'intégration au sein de l'armée et aux nouvelles flambées de violence. Du fait de l'insécurité chronique qui sévit dans l'Est du Congo, les violences armées ou la menace de telles violences scandent en permanence le quotidien des enfants vivant dans cette région. Comme l'a dit un ancien enfant soldat avec lequel la Coalition s'est entretenue : « Si les attaques recommencent, nous devons nous engager pour nous défendre. Sinon, nous mourrons ou serons exterminés. »

L'insécurité est un facteur expliquant l'existence de milices locales, mais la vulnérabilité des enfants est également ancrée dans l'environnement socio-économique dans lequel ils vivent. Non seulement ces enfants vivent dans des zones affectées par le conflit, mais beaucoup d'entre eux souffrent de pauvreté, d'une absence d'accès à l'éducation et d'un manque d'opportunités économiques. Si les Maï Maï procèdent souvent à des recrutements forcés, certains enfants considèrent le fait de rejoindre un groupe Maï Maï comme un moyen d'échapper à la pauvreté, voire, simplement un travail comme un autre.

« Les programmes qui visent uniquement à assurer la libération et le retour de ces enfants dans leurs communautés passent à côté de l'essentiel », a déclaré Victoria Forbes Adam. « Pour réduire la vulnérabilité des garçons et des jeunes filles face à leur exploitation par les Maï Maï, il est nécessaire de modifier radicalement l'horizon des perspectives de ces enfants et de leur offrir de réelles alternatives à l'enrôlement dans ces milices. »

Il est d'autant plus urgent de protéger les enfants contre toute implication avec les Maï Maï que ces enfants sont victimes de toute une série d'atteintes aux droits humains lorsqu'ils servent dans les rangs de ces groupes. Des enfants ont été envoyés au combat, ils ont été fouettés et soumis à d'autres punitions violentes. Les jeunes filles, quant à elles, sont violées et réduites à l'esclavage sexuel. De jeunes enfants sont également spécifiquement ciblés par les Maï Maï afin d'accomplir des rituels censés protéger les membres du groupe durant les combats.

La Coalition a apprécié le fait que plusieurs milliers d'enfants soldats ont été libérés dans le cadre de l'intégration des Maï Maï et d'autres groupes armés dans les forces armées congolaises (FARDC) effectuée l'année dernière. Cependant, l'opportunité de libérer les enfants n'a pas été pleinement exploitée et certains enfants associés avec ces groupes se sont retrouvés dans les rangs des FARDC. La Coalition exhorte le gouvernement congolais à mettre au point le plan d'action demandé par la Résolution 1906 du Conseil de Sécurité, et à collaborer avec la MONUC pour s'assurer que tous les enfants âgés de moins de 18 ans sont identifiés et libérés.

La responsabilité de protéger et de promouvoir les droits des enfants dans l'Est du Congo incombe principalement au gouvernement. Or, les Maï Maï ont souvent bénéficié du soutien tacite des autorités qui ont, par le passé, recherché leur appui dans le cadre d'opérations militaires alors qu'elles savaient pertinemment que ces groupes violaient le droit national et international en comptant des enfants soldats dans leurs rangs.

« Le gouvernement congolais pourrait réellement améliorer la situation simplement en appliquant sa propre politique et sa législation. Cela implique de mener des enquêtes et de poursuivre en justice, de manière systématique, ceux qui recrutent et utilisent des enfants et de faire en sorte que tout ex-membre des Maï Maï intégré dans les FARDC et soupçonné d'avoir commis des atteintes aux droits de l'enfant soit révoqué. »

Mme Forbes Adam a déclaré que la Coalition a rencontré pendant cette semaine plusieurs représentants du gouvernement. Ils ont tous reconnu la gravité du problème et ils ont exprimé l'intention de lui accorder une priorité dans leurs programmes.

Sur le long terme, le gouvernement doit coopérer avec la communauté internationale afin d'offrir aux jeunes gens vivant dans des zones affectées par le conflit une éducation, une formation professionnelle et des opportunités d'emploi. Mettre fin au recrutement et au réenrôlement d'enfants au sein des groupes Maï Maï représente une action sur le long terme pour laquelle les initiatives visant à libérer et à réinsérer les enfants doivent être assorties de mesures ayant pour objectif de modifier l'environnement qui rend l'association d'enfants avec les Maï Maï probable, si ce n'est inévitable.

Informations générales

Le terme de Maï Maï renvoie à divers groupes de milices issus de communautés décrites généralement comme des populations « autochtones » de la RDC. Ces groupes varient par leur taille et leur degré d'organisation. Certains groupes sont des milices locales composées de 50 à 60 membres, d'autres sont des groupes beaucoup plus importants et mieux structurés, déployés sur une zone géographique beaucoup plus grande et qui peuvent compter jusqu'à 1 000 combattants. Les Maï Maï entretiennent une relation ambiguë avec les autorités de la RDC, en ayant combattu soit à leurs côtés, soit parfois contre elles. Les tentatives successives de désarmer et de démobiliser les Maï Maï, notamment lors du récent processus d'intégration accéléré dans les forces armées en 2009, ont échoué. Certains groupes Maï Maï ont refusé de rejoindre ce processus ou s'en sont retirés par la suite et des informations indiquent qu'ils sont à nouveau militairement actifs et recrutent des enfants.

Plusieurs commandants Maï Maï figurent parmi les quelques personnes poursuivies pour le crime de recrutement d'enfants devant des tribunaux congolais. Cependant, d'autres personnes soupçonnées d'avoir recruté des enfants demeurent en liberté ou ont été intégrées au sein des FARDC. Un ancien commandant des Maï Maï, Jean-Pierre Biyoyo, qui a été déclaré coupable par

un tribunal militaire en 2006 d'infractions liées au recrutement d'enfants, s'est par la suite évadé et il a maintenant été nommé, selon certaines informations, vice-commandant au sein des forces armées congolaises.

FIN/

Pour d'autres informations, veuillez contacter :

Kinshasa : Victoria Forbes Adam (anglais, français) +44 (0)7960 477 508;
+243 (0) 99 805 0305
Boniface Mush'ayuma (français) +243 (0) 99 110 2747; +243 (0) 81 318 2039
Londres : Lucia Withers (anglais) +243 (0) 207 367 4118

Pour plus d'information sur le travail de la Coalition, veuillez consulter :

www.child-soldiers.org/fr